



Club Ciclista Estella

www.clubciclistaestella.com



RÈGLEMENT PARTICULIER POUR L'ÉPREUVE

XII^{ième} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN 3 avril 2010

ARTICLE 1. Organisation.

Le XII^{ième} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN est organisé par le CLUB CICLISTA ESTELLA, avec le N° de licence G31153182 (Code UCI: ESP19510421) et le siège à Estella (Navarre), España, 2 rue de La Merindad, Le club est le titulaire de la course cycliste qui aura lieu le 3 avril 2010 selon le règlement de l'UNION CICLISTA INTERNACIONAL.

Le Club Ciclista Estella est représenté par Monsieur Miguel Angel Landa DNI [REDACTED] avec le domicile 2, rue de La Merindad d'Estella 31200 (Navarre), España. Tel. 948 54 64 53

ARTICLE 2. Type de course

Cette course est réservée aux coureurs hommes avec licence ELITE. L'épreuve est incluse dans le calendrier UCI EUROPÉEN et enregistrée comme CLASSE 1.HC

Selon l'article 2.11.014 du règlement de la U.C.I cette course dispose des points suivants:

Du 1^{er} au 15^{ième} classé et en suivant cet ordre:

100, 70, 40, 30, 25, 20, 15, 10, 9, 8,7, 6,5, 4, 3 points.

ARTICLE 3. Participation

Selon l'article 2.1.005 du règlement de l'UCI, pourront participer au XII^{ième} GRAN PREMIO MIGUEL INDURAIN les équipes :

- UCI PRO TEAMS (80% maximum)
- UCI CONTINENTAL PROFESSIONNEL
- UCI CONTINENTALES ESPAÑOLES.

Selon l'article 2.2.003 du Règlement de l'UCI, les équipes devront être constituées par un minimum de 6 coureurs et un maximum de 10 coureurs.



Club Ciclista Estella

www.clubciclistaestella.com



ARTICLE 4. Bureau Permanent

Le bureau permanent à la sortie sera installé dans la Mairie de la ville d'Estella du vendredi 2 avril 2010 à 14h30 jusqu'au samedi 3 avril 2010 à 13.15 heures.

MAIRIE D'ESTELLA
1, PASEO DE LA INMACULADA
31200 ESTELLA (NAVARRE)

Le samedi 3 avril 2010, le bureau permanent pour l'arrivée sera ouvert de 13.15 heures à la fin de l'épreuve dans le lycée professionnel de la ville d'Estella.

LYCÉE PROFESSIONNEL
8, CALLE SAN POL
31200 ESTELLA (NAVARRE)

La confirmation des participants par les responsables des équipes et la distribution des dossards s'effectuera le vendredi 2 avril 2010 de 15h30 à 16h45 au Bureau de Permanence à la sortie.

Selon l'article 1.2.087 du règlement de la U.C.I la réunion des directeurs sportifs aura lieu à 17h. du vendredi 2 avril dans la salle du Bureau de Permanence à la sortie, en présence des Membres du Commissaires de course.

ARTICLE 5. Radio Tour

L'information de l'épreuve pourra être suivie dans la fréquence Radio Tour **443,500**

ARTICLE 6. Prix

CLASSEMENT FINAL

1 ^o .-	7.515 €.	ET TROPHÉE
2 ^o .-	3.760 €.	
3 ^o .-	1.875 €.	
4 ^o .-	935 €.	
5 ^o .-	745 €.	
6 ^o .-	565 €.	
7 ^o .-	565 €.	
8 ^o .-	375 €.	
9 ^o .-	375 €.	
10 ^o .- AL 20 ^o	190 €.	

TOTAL DES PRIX

18.800 €

Pour obtenir n'importe quel prix, il faudra avoir terminé la course. Les quantités citées plus haut peuvent subir des modifications selon l'appréciation de la U.C.I.



ARTICLE 7. Assistance neutre

L'assistance technique neutre sera réalisée par trois voitures suffisamment équipées , deux motos.et le véhicule-balai.

ARTICLE 8. Prix de Montagne

On l'obtient en additionnant tous les points obtenus par chaque coureur dans les cols. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité on tiendra compte de aspects suivants:

1. Le nombre de premières places aux cols de plus hautes catégories puis.
2. Le nombre de premières places aux cols de catégories immédiatement inférieure et ainsi de façon successive.
3. Le classement général individuel par temps.

L'ascension à la Basilique du Puy sera considérée comme un col de 3^o catégorie pour le classement du meilleur grimpeur. La pancarte de l' ARRIVÉE sera aussi celle du Prix de Montagne

DISTRIBUTION DES POINTS

Place	1 ^a Catégorie	2 ^a Catégorie	3 ^a Catégorie
1 ^o	10 points	6 points	3 points
2 ^o	8 points	4 points	2 points
3 ^o	6 points	3 points	1 points
4 ^o	4 points	2 points	
5 ^o	3 points	1 points	
6 ^o	2 points		
7 ^o	1 points		

Prix du Classement de Montagne:

1^o.-200 €. et TROPHÉE
2^o.- 100 €.
3^o.- 50 €.



Le classement pour le Prix de la Montagne se fera avec les cols suivants:

Kilómetro	Paso	Categoría
70,7	Arradia	2ª Categoría
93,6	Eraul	2ª Categoría
123,5	Guirguillano	1ª Categoría
142,2	Lezaun	2ª Categoría
169,8	Eraul	2ª Categoría
179,3	Basílica del Puy (META)	3ª Categoría

ARTICLE 9. Classement général des étapes volantes points chauds.

On l'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les emplacements signalés. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, on tiendra en compte les places obtenues et en cas de nouvelle égalité, on départagera en tenant en compte le coureur le mieux classé à l'arrivée de la course.

Points aux emplacements signalés:

Place	Points
1º	3 points
2º	2 points
3º	1 point

Prix du Classement des étapes volantes-points chauds:

1º.- 150 €. et TROPHÉE
2º.- 60 €.

Les Étapes Volantes Point Chaud seront installées

Kilómetro	Paso
45,6	Estella (Paseo de la Inmaculada)
85,1	Estella (Paseo de la Inmaculada)
104,5	Estella (Paseo de la Inmaculada)
161,1	Estella (I.E.S. TIERRA ESTELLA)



ARTICLE 10. Classement général des Sprints Spéciaux

On l'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les emplacements signalés. Sera vainqueur celui qui aura obtenu le plus de points. En cas d'égalité, on tiendra en compte les places obtenues et en cas de nouvelle égalité, on départagera en tenant en compte le coureur le mieux classé à l'arrivée de la course.

Points aux emplacements signalés:

Place	Points
1 ^o	3 points
2 ^o	2 points
3 ^o	1 point

Prix du Classement des Sprints Spéciaux:

1^o.-90 € et TROPHÉE
2^o.- 60 €.

Les Sprints Spéciaux seront installées

Kilómetro	Paso
35,3	Murieta
56,2	Arizala
82	Villatuerta

ARTICLE 11. Premier Coureur de Navarre

Le classement du premier coureur de Navarre est réservé aux coureurs qui ont une licence de la fédération de la province de Navarre, sera vainqueur le coureur qui sera le mieux classé à l'arrivée de la course.

1^o.-TROPHÉE

ARTICLE 12. Classement par équipes

Selon l'article 2.3.044 de la UCI le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

1^o.-TROPHÉE



Club Ciclista Estella

www.clubciclistaestella.com



ARTICLE 13. Ravitaillement

Le ravitaillement commencera au kilomètre 107,6 en sortant de la localité de Villatuerta et terminera au kilomètre 111,3 à l'entrée du bourg de Lorca. Les deux points seront convenablement signalisés par des pancartes.

ARTICLE 14. Hors délais

D'accord avec le temps employé par le vainqueur de la course, on appliquera le barème suivant pour les coureurs qui arriveraient hors délais.

Fermeture du délai (%):	5
-------------------------	---

Selon l'article 2.3.039 du règlement de la U.C.I le Jury technique pourra, après avoir consulté avec l'organisation, rallonger le temps de délais

ARTICLE 15. Control Anti doping

Le règlement antidoping UCI s'appliquera intégralement pour cette course. Dans tous les points où elle est applicable on tiendra compte des normes espagnoles d'antidopage, en plus des normes antidoping fixées par la U.C.I.

Le control Antidoping aura lieu dans le lycée professionnel d'Estella, l'emplacement sera clairement signalé.

ARTICLE 16. Protocole

Selon les articles 1.2.112 et 1.2.113 du règlement de la U.C.I devront être présents et en personne avec le maillot de leur équipe au protocole et remise de prix les vainqueurs des classements suivants:

Vainqueur de la course
Vainqueur du Classement Général de la Montagne.
Vainqueur du Classement Général des Étapes Volantes-Points Chauds
Vainqueur du Premier Navarrais
Vainqueur par Équipes
Vainqueur des Sprints Spéciaux



Club Ciclista Estella

www.clubciclistaestella.com



ARTICLE 17. Conférence de presse

Selon l'article 2.2.081 de la UCI, les trois premiers coureurs iront à la conférence de presse dans l'espace prévu pour cela près de la ligne d'arrivée.

De la même façon, selon l'article 2.2.082 de la UCI, après la remise des prix, le vainqueur de la course se présentera dans la Salle de presse, pendant 20 minutes maximum accompagné par un commissaire international qui l'accompagnera ensuite au contrôle antidoping.

ARTICLE 18. Membres de la caravane en moto

Selon l'article 2.2.034 bis de la UCI on organisera une réunion avec les composants motards de l'organisation, de la télévision officielle, de la police et des commissaires techniques le 4/04/09 à 10h30 dans la salle de presse du bureau permanent.

ARTICLE 19. Pénalités

Les pénalités qui pourraient avoir lieu pendant cette course seront celles du Règlement de l'UCI.

ARTICLE 20. IMPRÉVUS

Tous les cas non prévus par ce règlement seront résolus par le règlement du Sport Cycliste de la U.C.I.

Signature et Cachet de
L'Entité Organisatrice

Signature et Cachet
de la Fédération Territoriale

Signature et Cachet de la
Comission Technique du Conseil de Cyclisme Professionnel
de la Real Federaci3n Espa1ola de Ciclisme.